

LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS



**CHRONOLOGIE D'UNE FACTURE
DE DÉGÂTS DE SANGLIERS**

**EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER
2023 : INSCRIPTION EN LIGNE**

**BILAN DES ACCIDENTS
DE CHASSE 2021/2022**

*Joyeuses
Fêtes*

SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - Une nouvelle chargée de mission
- Deux apprentis à la FDC 52
- 05 /** - Une nouvelle adresse mail
- En vente à la FDC 52
- 06 /** - Pas de trêve estivale pour le cinématir
- 07 /** - Décès de Michel Oudit
- 08 /** - Chronologie d'une facture de dégâts de sangliers
- 10 /** - Examen du permis de chasser 2023 :
Inscrivez-vous en ligne
- 11 /** - En cas de perte du permis de chasser
- 12 /** - Une étude sur le blaireau
- Destruction du renard au mois de mars
- 13 /** - L'école de la nature
- 14 /** - Régulation du grand cormoran,
un sujet brûlant
- 15 /** - La nature, fidèle au vide-greniers de Bourg !
- 16 /** - La chasse et la pêche
n'ont pas été mises en marge !!!
- 17 /** - Rapport d'activités de la saison 2021/2022
- 21 /** - Un week-end à l'international !
- 22 /** - Deux années d'absence
pour le GIC de l'Etoile
- 23 /** - Assemblée Générale
du GIC Sud Haut-Marnais
- 24 /** - Assemblée Générale du GIC d'Auvergne
- 25 /** - Succès pour le GIC du Moiron
- 26 /** - Assemblée Générale
des Gardes-Chasses Particuliers
- 27 /** - Journée annuelle de formation
des Gardes-Chasses Particuliers
- 28 /** - Bilan des accidents-incidents de chasse
2021-2022
- 29 /** - Mission sécurité du Sénat
- Assurance pour les chasseurs
propriétaires forestiers
- 30 /** - Grippe aviaire :
passage en niveau de risque modéré
- 32 /** - Premier permis, première carabine,
première balle, premier brocard !
- Mission sauvetage pour notre ami Pierrot
- 33 /** - Ouverture inoubliable pour Loï's
- 34 /** - Qui se cache sur ce cliché ?
- Rats laveurs en Haute-Marne :
nouveaux signalements
- 35 /** - L'UNUCR reste avec le même effectif
- 36 /** - Liste des conducteurs agréés UNUCR
2022/2023
- Alerte aux frelons asiatiques
- 37 /** - Frustrante... mais qui finit bien
- 38 /** - Faisan de Noël & légumes rôtis,
sauce au poivre
- 39 /** - Dates à retenir
- Reprises de chevreuils



Directeur de la publication :

M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.

Dépôt légal 244 - ISSN : 0981-8871

Numéro de CPPAP 0525 G 88877

Rédaction et administration :

Siège de la Fédération

16, rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX

Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59

E-Mail : technique@fdc52.fr - www.fdc52.fr

N° INSS 1250-4408

Photo de couverture : D. GEST

Crédits photos : FDC 52 et D. GEST

Conception et réalisation :

Imprimerie du Petit-Cloître - Chaumont-Langres 



L'abondance de sangliers des saisons dernières est suivie cet hiver d'une fructification remarquable. Les animaux se concentrent dans certains secteurs alors que d'autres battues semblent désertées.

Certes ils sortent peu en ce début de saison mais nous vous le répétons depuis maintenant des années, **la note dégâts de la saison est entre vos mains.**

La saison a démarré sur un contexte international et national compliqué, chacun d'entre vous s'en rend compte tous les jours et cela n'épargne pas les prix des denrées agricoles donc la facture dégâts 2021/2022.

L'appel à chasser tôt sans aucune règle de tir est peu suivi malgré une évolution préoccupante depuis 3 ans que chacun d'entre vous constate dans sa contribution dégâts.

L'essentiel aujourd'hui est bien de réduire les densités pour revenir à une situation supportable et compatible avec nos moyens financiers.

Je veux maintenir une population qui permette un prélèvement stabilisé entre 8 000 et 10 000 sangliers.

La Fédération continue de son côté à maintenir un fonctionnement à coût réduit et à chercher des financements extérieurs. Des subventions non négligeables (plus de 130 000 € la saison passée), nous ont ainsi permis de diminuer les coûts pour tous.

Je tiens également à vous rappeler l'importance du partage de l'espace, et même si nous payons des locations. Nous n'avons pas pour autant l'exclusivité de l'usage de l'espace naturel. Le respect des autres usagers est essentiel pour la crédibilité de notre passion. Déclarez vos jours de chasse, apposez les panneaux chasse en cours, restez courtois, expliquez, communiquez, c'est comme ça que nous pourrons contrer nos opposants et pas en menant des combats d'arrière-garde et en défendant la citadelle assiégée.

Je vous souhaite une belle fin de saison et une très bonne année 2023.

En Saint Hubert,

Le Président,
Thomas CORVASCE

UNE NOUVELLE CHARGÉE DE MISSION

Julie d'Abzacest originaire de la Haute-Marne. Après un master à Nancy en Ecosystèmes agricole et forestier, Julie a travaillé 1 an à la MFR de Buxières en tant que responsable des BTS Gestion Protection de la Nature.

Suite au départ de Louis Briat, Julie a postulé pour le poste de chargé de mission à la fédération.

Elle a comme missions la gestion des dossiers d'aménagement du territoire et petit gibier (haie, mares, vergers...).

Elle prendra également en charge un ou plusieurs unités de gestion qu'elle gèrera avec les techniciens. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la FDC 52 et espérons que vous lui apporterez un bon accueil.



DEUX APPRENTIS À LA FDC 52

La FDC 52 a recruté pour un an 2 nouveaux apprentis, Eric Roumejon et Simon Sauer. Tous les deux sont originaires de la Haute-Marne et ayant déjà un BTS Gestion Forestière, ils ont souhaité poursuivre leur formation avec un CSTC (Certificat de Spécialisation Technicien Supérieur).

Passionnés et volontaires, ils soutiendront le service technique dans ses différentes missions : prévention clôtures, suivis de la faune, animations.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne année parmi nous.



Eric Roumejon



Simon Sauer

UNE NOUVELLE ADRESSE MAIL

Pour faciliter les échanges avec le service du plan de chasse de la FDC 52, une adresse mail spécialement dédiée aux détenteurs de plan de chasse est désormais disponible.

Pensez à l'enregistrer dans vos contacts :
plandechasse@fdc52.fr

EN VENTE À LA FDC 52

**CHASSE
EN
COURS**

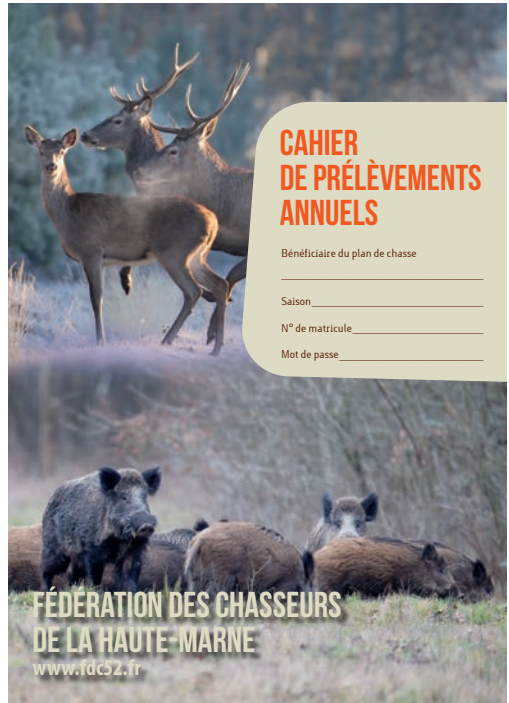
Nouveau modèle de pancarte "CHASSE EN COURS" disponible à la FDC 52.

Dimensions : 26.5 cm X 20 cm

Prix : 4 €

Cahier de prélèvements Edition 2022

Prix : 5 €



ARMURERIE LAURAIN MEUNIER
Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir
14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39

Retrouver nos armes sur notre site internet
→ www.armurerie-laurain-meunier.fr

Partenaire de la Fédération
des Chasseurs de la Haute-Marne

**TARIF SPÉCIAL
MUNITIONS
TOUS CHASSEURS**

-15%
À PARTIR DE
3 BOÎTES
ACHETÉES

Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant
1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme
Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser

PAS DE TRÊVE ESTIVALE POUR LE CINÉMATIR

Des créneaux pour le Cinématir ont été disponibles tout au long de l'été 2022, ce qui a permis à des chasseurs ayant pris leur validation du permis de chasser en Haute-Marne de venir s'entraîner.

Ainsi nous avons reçu deux amies jeunes chasseresses, Marine Remy et Yelen Trommenschlager. Voici leurs témoignages :

Marine :

C'est à l'Assemblée Générale de 2019 que j'ai appris qu'il y avait un cinématir à la Fédération. Je me suis inscrite en 2021 et suivant les conseils avisés de Marc Chavey (Administrateur FDC et animateur cinématir) : le groin, prenez le groin... J'ai pu corriger mes erreurs et anticiper mon tir. Après 9 ans de campagne de chasse, cette dernière saison fût une réussite.

Yelen :

J'ai passé mon permis en 2021 après plusieurs années à suivre mon père à la traque.

Mon amie Marine m'a parlé du cinématir. J'ai pu ainsi découvrir le tir au poste, ce que je ne connaissais pas, et ça m'a aussi permis de prendre en main ma nouvelle carabine, suite aux conseils reçus lors de cette séance.

Si comme nos deux jeunes chasseresses, vous voulez vous entraîner, vous améliorer, n'hésitez pas à vous inscrire en ligne sur le site www.fdc52.fr /

Nelly Guindot et Christian Bolmont
Administrateurs FDC 52



DÉCÈS DE MICHEL OUDIT

Michel Oudit ancien administrateur à la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne, nous a quittés le vendredi 4 novembre 2022 à l'âge de 88 ans

Chasseur de petit gibier dans son département natal la Marne et de grand gibier dans les Vosges et la Haute-Marne, Michel a effectué plusieurs mandats à la FDC 52. Il était très investi dans diverses associations et collectivités publiques.

Ses obsèques ont eu lieu le 10 novembre dans son village de Rosay (51) où il a été inhumé. L'ensemble du Conseil d'Administration et du personnel de la FDC 52 présentent leurs très sincères condoléances à toute sa famille notamment son épouse Huguette et à ses deux enfants Fabienne et Jean-Philippe.



CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat

PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »
30 Route de Dijon
52200 SAINTS-GEOSMES
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance
52000 CHAUMONT
Tel. 03.25.01.90.60



Lundi de 14h00 à 18h30
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

CHRONOLOGIE D'UNE FACTURE DE DÉGÂTS DE SANGLIERS

La facture de dégâts est énorme ! Et il n'y a pratiquement pas de trous dans les champs !!! Voilà bien le genre de remarque acide que nous entendons cinquante fois par saison.

Et le pire, c'est qu'elle est très souvent fondée. Car, au moment où nous recevons cette facture, la plupart du temps, les sangliers qui ont commis les dégâts correspondants sont déjà morts. Et malheureusement, il est quasiment impossible de se souvenir du détail de ces fameux "trous dans les champs". Car ils remontent à 10 mois au mieux, et à 18 mois au pire.

Du coup, j'ai pensé qu'un petit coup d'œil rétrospectif sur la chronologie de la facture de cette année pourrait vous intéresser :

- 🕒 **Printemps 2020** : Il a fallu, comme chaque année, dimensionner ma demande de plan de tir pour la saison 2020/2021. J'ai forcément des doutes sur ce qu'il reste en forêt, je ne vais donc pas surévaluer ma demande d'attribution.
- 🕒 **Été 2020** : Premières sorties d'approche. Je suis heureux de constater qu'il reste des sangliers sur le terrain. Y en a-t-il trop ? C'est très difficile à dire, car les laies qui ont mis bas tardivement ne se montrent encore pas beaucoup avec leur progéniture.
- 🕒 **Octobre 2020** : Premières battues. Il y a encore de la feuille, on est bien loin de faire bouger tous les animaux. Par contre, on assiste aux premiers dégâts sur semis de céréales. Les surfaces détruites sont expertisées, et le dossier restera ouvert jusqu'à la récolte.
- 🕒 **Décembre 2020** : Seconde attribution de bracelets. Si la chute des feuilles a été tardive, je n'ai peut-être encore qu'une vision partielle du cheptel sur mon secteur, et je n'ai pas encore beaucoup avancé dans mon plan de chasse. Je vais donc rester prudent.
- 🕒 **Fin Décembre 2020** : Pour nous, c'est la trêve de la Saint Sylvestre, mais la période principale du rut est déjà en train de se terminer pour les sangliers. Toutes les laies que je n'ai pas tirées en novembre sont pleines.
- 🕒 **Janvier 2021** : Maintenant, on voit beaucoup de sangliers à chaque battue. J'ai une vraie vision de la situation sur le terrain, il reste sans doute trop d'animaux. Mais il ne me reste plus que 4 ou 5 dates de battues possibles au calendrier. Tant pis, on prélèvera davantage l'année prochaine !



- 🕒 **Février 2021** : Même si j'ai pris la précaution de bien agrainer, les sangliers manquent de protéines animales. A la première nuit de pluie ou de dégel, ils vont se précipiter en plaine à la recherche des vers de terre. Gros dégâts de prairies, expertises et remises en état avant les foins.
- 🕒 **Mars-Mai 2021** : Nouvelle demande d'attribution pour la saison à venir. Cette fois-ci, je ne vais pas me laisser déborder, je demande une attribution 30% supérieure à la saison dernière. Ce n'est sans doute pas suffisant, car il y a eu beaucoup de fruits forestiers l'année dernière. Le cheptel va vraisemblablement s'accroître de 200% dans les semaines qui viennent, car nous arrivons dans la période des mises bas. Les laies commencent à ressentir le besoin alimentaire, car la mise bas approche. De plus, mon budget était un peu serré, et j'ai dû ralentir l'agraine à la fin de la période de chasse. Les animaux vont trouver ce qui leur manque dans les semis de pois et de maïs. Comme pour les céréales d'hiver, les dégâts sont constatés, et on attendra la récolte pour confirmer la perte.

⊕ **Juin 2021** : Les blés sont en lait, les laies sont sèches et les marçassins viennent d'être sevrés. De plus, les clôtures ne sont plus très efficaces, car il fait trop sec. Les planètes sont malheureusement alignées pour un maximum de dégâts sur céréales intermédiaires. Nouvelle intervention de l'expert pour compter la casse.

⊕ **Juillet-Août 2021** : Les céréales sont presque mûres, elles sont très appétantes (surtout les maïs), et les sangliers vont y revenir à coup sûr. Troisième perte d'exploitation potentielle pour l'agriculteur. L'ensemble des surfaces définitivement perdues sera comptabilisé par l'expert de la FDC (ou de la FNC pour les plus gros dossiers), ainsi que l'estimation du rendement de chaque parcelle abimée, quelques jours avant la moisson. A ce moment, c'est le coup de feu pour les estimateurs.

⊕ **Octobre 2021** : Voilà une magnifique saison de chasse qui commence ! Il y a des sangliers partout, et j'ai des bracelets plein les poches ! Gardons-nous pourtant de l'euphorie, les problèmes financiers sont à venir, comme nous allons le voir un peu plus loin.

⊕ **Décembre 2021** : Les négociations nationales fixent les barèmes agricoles (prix par quintal pour chaque type de céréale et de culture).

⊕ **Début 2022** : La FDC est maintenant en capacité de régler la facture au monde agricole et de calculer le coût complet des dégâts pour chaque unité de gestion. Pour ce faire, pour chaque dossier, sera effectué le calcul suivant :

INDEMNISATION D'UN DOSSIER DE DÉGÂTS



Surfaces détruites du semis jusqu'à la veille de la récolte

X rendement de la parcelle

X prix au quintal



+ Frais d'estimateur (pour chaque déplacement)

+ Frais de protection (clôtures, main d'oeuvre technicien)

+ Frais administratifs (gestion des dossiers)

⊕ **Avril 2022** : Assemblée Générale de la FDC. L'AG vote la clé de répartition de la facture entre les différents adjudicataires de chaque unité de gestion. C'est le résultat de ce vote qui permet d'élaborer les factures individuelles.

⊕ **Juin 2022** : En même temps que mes attributions 2022/2023, la facture de contribution dégâts me parvient.

Et forcément, je risque fort de la trouver trop salée, car les dégâts du moment sont déjà en baisse, si j'ai bien géré ma stratégie de prélèvement et contribué à réduire le cheptel l'année dernière. Par contre, les sangliers qui ont commis ce que je dois payer aujourd'hui, ce sont ceux que j'observais début 2020 et que j'ai un peu trop préservés au cours de l'hiver 2020/2021.

Voilà bien la grande leçon de toute cette chronologie sur plus de 2 ans : en période de décroissance des densités de sangliers, nous aurons toujours

l'impression que la facture est surestimée par rapport à ce que nous voyons à la chasse. Pour une raison toute simple : Il nous faut comparer un prix que nous avons sous les yeux, avec une densité d'animaux que nous n'avons plus que (vaguement) en mémoire. Cette gymnastique intellectuelle n'est vraiment pas naturelle. Et pour couronner le tout, malheureusement, la stabilité ne pourra jamais être de mise dans la gestion de l'espèce sanglier, car les variations de taux de reproduction sont trop importantes d'une année sur l'autre...

Alors, si ma contribution vous semble comme souvent trop copieuse, gardez simplement en mémoire cette conclusion, en forme de citation de Claudie Gally : « *Savoir et croire qu'on ne sait pas, c'est le comble du mérite. Ne pas savoir et croire que l'on sait, c'est la maladie des hommes* ».

Yves Lombard

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER 2023 : INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE

Les personnes qui souhaitent passer l'examen du permis de chasser s'inscriront directement en ligne sur un site ouvert au public.

1ÈRE ÉTAPE PRÉINSCRIPTION EN LIGNE

A partir du 9 janvier 2023, les futurs candidats à l'examen devront s'inscrire depuis le site

www.fdc52.fr / Rubrique Permis de chasser / Passer son permis. Il leur suffira de cliquer sur le lien "Je souhaite m'inscrire à l'examen du permis de chasser"



Les futurs candidats devront indiquer s'il s'agit d'une première inscription ou d'une réinscription et sélectionner ensuite le département dans lequel ils souhaitent passer la formation du permis de chasser.

Puis une fiche d'informations sera à renseigner :

- ⊕ Nom et Prénoms, date de naissance, Lieu de naissance, pays de naissance et nationalité.
- ⊕ Adresse, N° de tél portable et courriel.

Attention, les demandeurs devront disposer obligatoirement d'un n° de portable et d'une adresse mail pour 2023. Sans ces deux éléments d'information, le dossier ne pourra pas être validé.

Une fois toutes ces informations saisies, ils recevront instantanément sur leur adresse mail un code à 6 chiffres qu'ils devront renseigner afin de valider leur demande d'inscription.

Confirmation du courriel

Veuillez saisir le code qui vous a été envoyé par mail pour continuer

Renvoyer le code

Une fois le code saisi, vient l'étape du paiement. Pour la Haute-Marne, il n'y a pas de paiement pour la fédération. Le paiement demandé est destiné à l'OFB et pourra se faire soit par carte bancaire (recommandé), soit par virement bancaire (le RIB de l'OFB sera téléchargeable).

Les candidats devront télécharger le CERFA d'inscription qui sera prérempli et le retourner à la FDC choisie, accompagné des pièces justificatives pour que leur demande soit traitée.

Enfin, afin de valider leur inscription, les candidats devront cocher "J'atteste avoir lu et pris note de la liste des justificatifs à envoyer" et cliquer sur **Je finalise ma demande de permis**.



2^{ÈME} ÉTAPE DÉPÔT DU DOSSIER PAPIER À LA FDC

Le dossier et les pièces justificatives sont à envoyer à la FDC dès que possible.

Liste des pièces à joindre au CERFA :

- ⊕ **Photocopie d'une pièce d'identité** recto/verso en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport). Pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu.
- ⊕ **1 photographie d'identité normalisée** (format 35mm X 45 mm) de préférence en couleur, datée de moins de 6 mois qui sera agrafée dans le cadre prévu à cet effet (Noter Nom et Prénom au dos de la photo).
- ⊕ Pensez à **signer directement la déclaration sur l'honneur** figurant sur le formulaire CERFA. Pour les candidats mineurs, signature obligatoire du représentant légal.
- ⊕ Le **certificat médical** se trouvant au dos du formulaire (tampon du médecin + signature du

médecin) doit être daté de moins de 2 mois le jour de l'inscription.

- ⊕ Pour les candidats mineurs âgés **entre 16 et 18 ans, une attestation de recensement**.
- ⊕ Pour les candidats âgés entre **18 et 25 ans, le certificat de participation à la "Journée Défense et Citoyenneté"**.
- ⊕ Pour les candidats ayant réglé les frais d'inscription par virement, joindre le justificatif du virement.

Les candidats seront informés par mail de l'avancement de leur dossier d'inscription.

Les convocations aux formations théorique et pratique seront adressées par la FDC aux candidats par mail une quinzaine de jours avant.

Les convocations à l'examen du permis de chasser seront adressées par mail par l'OFB 10 jours avant l'examen.

EN CAS DE PERTE DU PERMIS DE CHASSER RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Pour pouvoir chasser, chaque chasseur doit être porteur de son permis de chasser permanent (permis vert ou permis format carte bancaire), de sa validation annuelle et de son attestation d'assurance.

Si vous avez perdu votre permis permanent, vous devez dans les meilleurs délais remplir un dossier de demande de duplicata et l'adresser complet à l'OFB à l'adresse indiquée, qui vous adressera dans un délai minimum d'un mois, votre nouveau permis.

A compter du 9 janvier 2023 la demande de duplicata sera à faire directement en ligne depuis notre site www.fdc52.fr/index.php/duplicata/

En attendant de le recevoir, **vous ne pouvez pas chasser** ! Votre validation annuelle n'est valable

que si vous pouvez présenter le permis qui lui est associé. En cas de contrôle ou d'accident, vous êtes considéré pénalement comme en « défaut de permis de chasser » et donc votre assurance ne vous couvrira pas.

En cas de perte de la validation annuelle, il est possible de demander un duplicata auprès de votre Fédération qui vous le transmettra dans les meilleurs délais (pour la FDC52, sous 24h).

UNE ÉTUDE SUR LE BLAIREAU

Suite à des échanges avec Jean Masson de l'Association Française des Equipages de Vénérie Sous Terre, la FDC 52 a décidé de relancer une étude sur le blaireau.

L'objet est de quantifier la présence de l'espèce sur un échantillon de communes du département cet hiver.

Eric et Simon, nos apprentis, prendront contact avec certains responsables de chasse des communes concernées afin de faire le point sur les connaissances des chasseurs à propos de terrier.

Nous allons dénombrer, localiser et qualifier chaque terrier sur les communes suivantes :

Magneux, Mertrud, Montreuil sur Thonnance, Echenay, Cirey sur Blaise, Bouzancourt, Vignory Reynel, Signeville, Lachapelle en Blaisy, Darmannes, Treix, Levecourt, Maranville, Cirfontaines en Azois, Coupray, Bugnières, Leffonds, Chauffourt, Marcilly en Bassigny.



Si vous avez connaissance d'indices de présence de blaireaux sur le département, n'hésitez pas à nous les communiquer notamment en les saisissant sur l'application Vigifaune (application gratuite téléchargeable sur Android et Iphone).



DESTRUCTION DU RENARD AU MOIS DE MARS

Une disposition réglementaire permet au détenteur du droit de destruction de réguler le renard à tir durant le mois de mars.

Pour cela, il suffit d'adresser une demande à la DDT (Direction Départementale des Territoires) avant le 15 février 2023. L'imprimé est disponible sur le site www.fdc52.fr en page d'accueil – Actualités.

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure, il faut être

demandeur d'un plan de chasse chevreuil ou sanglier et disposer du droit de destruction.

L'imprimé de demande de destruction du renard sera envoyé directement par la DDT aux personnes ayant bénéficié d'une autorisation en 2022.

Par une belle journée d'automne, 38 élèves de l'école Lafayette de Chaumont se sont rendus sur le terrain de formations de la FDC 52. Des activités cadencées s'y sont succédées. Pour certains il régnait une ambiance de cour de récréation et pour d'autres, le silence était d'or.

Les enfants, scindés en 2 groupes, étaient accompagnés de leurs institutrices et de quelques parents d'élèves. Ils ont suivi sur le terrain Julie d'Abzac et Arnaud Marasi respectivement chargée de mission et technicien à la FDC 52. L'objectif était de les sensibiliser à la nature qui les entoure et à la biodiversité. Avec l'aide de Julie, les enfants ont moulé des empreintes d'animaux sauvages sur un petit bloc d'argile et se sont adonnés à divers jeux autour de l'atelier pratique.

En forêt, le long d'un petit sentier et en bordure des champs, les élèves ont dû observer, écouter, reconnaître et imiter les chants d'oiseaux avec Arnaud. Et le silence se fit grâce à la magie des appeaux, instrument qui a illuminé d'étoiles les yeux des gamins. Courant octobre, une seconde journée était prévue sur la biodiversité et les aménagements de milieu, cette fois en classe, pour aborder les intérêts des haies ou d'autres paysages. Cette page se tourne mais le livre reste ouvert.

ANIMATION FINANCÉE DANS LE CADRE DU PROJET BIODIVPLAINE ECOCONTRIBUTION



Julie donne des conseils pratiques aux enfants



Différencier une marte d'une fouine, un exercice fastidieux...



Nous ne jetons pas nos déchets dans la nature!



Un appeau pour imiter les oiseaux

RÉGULATION DU GRAND CORMORAN, UN SUJET BRÛLANT

Maxence Lemoine, responsable développement de la Fédération Départementale de la Pêche nous a transmis le bilan annuel des prélèvements de cormorans pour la saison 2021/2022 en Haute-Marne. Qu'en sera-t-il pour les 3 années à venir ?

DES RÉSULTATS EN BAISSÉ...

Saison de régulation	Quota attribué	Nombre de cormorans prélevés
2015/2016	450	374
2016/2017	470	478
2017/2018	470	488
2018/2019	470	346
2019/2020	445	577
2020/2021	445	503
2021/2022	445	443 *

* Aucun oiseau n'a été identifié avec une bague.

LA GESTION DU CORMORAN AU CŒUR DES DÉBATS

Lors d'un communiqué de presse du 21 septembre dernier, Claude Roustan, Président de la Fédération Nationale de la Pêche, a fermement interpellé Mme Bélangère Couillard, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de l'Écologie, sur le non-renouvellement des autorisations de tir du cormoran sur les eaux libres. "Nous ne lâcherons rien !", a-t-il déclaré, en indiquant que ce revirement soudain et subi contrarie fortement la dynamique de l'un des plus grands réseaux associatifs français, alors même que la biodiversité a besoin de toutes les forces vives qui se mobilisent pour elle...

Mme Couillard a répondu que la sortie de l'arrêté n'est certainement pas l'épilogue de ce sujet pour lequel elle souhaite travailler dans la transparence des données, des enjeux et dans un esprit de concertation. Afin d'avancer sur ce dossier, elle a demandé à l'OFB d'étudier et de comparer les données issues des recensements de l'espèce avec celles provenant des pêches électriques réparties sur le territoire, afin d'aider à objectiver l'impact sur les poissons du grand cormoran. Les instances de pêche de loisir ont confirmé rester pleinement mobilisées pour obtenir des régulations départementales.



Dortoir de cormorans

PARALLÈLEMENT, LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE RÉAGIT

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, rien n'est encore officiellement arbitré concernant la gestion du cormoran pour les 3 années à venir.

En effet, malgré une forte pression de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), le projet soumis en consultation du public propose un quota de 0 oiseau à réguler sur les eaux libres avec uniquement un quota de tirs sur les piscicultures.

En Haute-Marne, cette décision amènerait purement et simplement à arrêter les tirs de régulation au profit d'une expansion toujours plus insistante de ces oiseaux piscivores sur nos rivières de 1ère et 2ème catégorie.

C'est la remise en cause d'un système qui est mis à mal. Il faut toutefois attendre avant d'en arriver à tel scénario. Pêcheurs, Chasseurs, croisons les doigts...

Fédération Départementale
de la Pêche 52

NB : à l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, la Fédération Nationale de la Pêche en France a engagé des recours en justice contre ces décisions.

LA NATURE, FIDÈLE AU **VIDE-GRENIERS DE BOURG !**

Comme pour toutes les manifestations, le vide-greniers du village de Bourg n'a pas pu avoir lieu depuis 2 ans en raison du contexte sanitaire lié à la covid 19. C'est donc avec motivation et plaisir que sa 4ème édition a pu ouvrir ses rues aux chineurs le dimanche 26 juin 2022, toujours organisée par l'association communale Bourg Patrimoines et Traditions. Comme en 2019, forte de notre succès, notre société de chasse a renouvelé son action de communication en proposant à nouveau son stand "Nature et Chasse" mais aussi en installant en supplément un espace d'initiation au tir à l'arc.

En place depuis 7h30, notre stand d'animations proposait aux visiteurs d'admirer des animaux naturalisés et de découvrir de façon ludique les merveilles que nous offre la nature. Nous avons installé des jeux en lien avec le toucher (reconnaissance de plantes en touchant le fruit dissimulé dans une boîte, différence de pelages selon les espèces), un jeu pour différencier et identifier les écorces d'essences d'arbres de nos forêts, plusieurs autres jeux invitant le public à mieux observer autour d'eux les indices de présence que les animaux peuvent laisser dans la nature (empreintes, os, fèces, bois, crânes) et enfin la possibilité de tendre un arc et d'essayer de tirer quelques flèches sur une cible en forme de sanglier. A l'issue des activités, chaque enfant s'est vu remettre, pour leur plus grande joie, des petits cadeaux (autocollants, magnets, dépliants sur la faune, crayons) offerts par la Fédération des Chasseurs 52.

Malheureusement, la météo n'était pas au rendez-vous et la pluie n'a quasiment pas cessé de tomber toute la journée, limitant l'intérêt du public à vouloir sortir et se promener... Malgré tout, plus d'une centaine de personnes sont tout de même venues braver la pluie et parcourir les rues du vide-greniers, nous permettant ainsi de les sensibiliser et de leur partager notre passion pour la nature. Ce fut également l'occasion de faire compléter quelques déclarations de dommages ESOD (ex-nuisibles) subis et d'obtenir des contacts intéressants en vue d'une inscription au permis de chasser. Cette initiative s'est vue récompenser puisque nous avons reçu des retours positifs sur les jeux proposés et les explications apportées, tant des jeunes que des moins jeunes, les organisateurs étaient également ravis de notre présentation et les séances de tir à l'arc ont aussi été appréciées.

J'en profite pour remercier, au nom de la société de chasse, la Fédération des Chasseurs et l'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc de nous avoir fourni gracieusement du matériel d'exposition et



de communication nous permettant d'agrémenter et d'animer nos stands.

Cette journée a été une réussite, quelque peu limitée par la pluie. Elle a permis à notre échelle d'améliorer l'image des chasseurs en montrant au grand public et aux enfants que nous connaissons la nature, savons vivre avec elle et respectons les éléments qu'elle nous offre chaque jour (faune, flore, milieux). Nous sommes des passionnés amoureux de nature et ce fut l'occasion de partager notre savoir pour sensibiliser et faire évoluer d'esprit les personnes intéressées, non-initiées ou curieuses, souvent quelque peu éloignées aujourd'hui, il faut se le dire, du monde naturel qui nous entoure.

Philippe MASSOTTE,
Président de la société de chasse
Saint-Hubert de Bourg

LA CHASSE ET LA PÊCHE N'ONT PAS ÉTÉ MISES EN MARGE !!!

Samedi 10 septembre, parmi une quinzaine d'associations, les représentants des sociétés communales de chasse étaient présents au Forum des Associations de Bologne, pour accueillir, informer et mettre en avant les valeurs que peuvent apporter la chasse et les chasseurs dans notre belle ruralité.

Le stand joliment agrémenté et joutant celui des pêcheurs attirait l'œil et la curiosité des visiteurs qui ont pu repartir avec des livrets de recettes de gibier, des revues, des autocollants et autres cadeaux.

L'espoir de former de nouveaux adhérents est mince mais il est bien présent !

Merci à la commune de Bologne pour cette initiative.



EN DIRECT DES TERRITOIRES

OFFRE 1^{ER} PERMIS

ALCEDO LANGRES
 Rue Jouis Lepitre
 52200 LANGRES
 03 25 90 01 16

Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?
 Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons:

1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo
+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluor + 1 Porte Permis

PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4 X SANS FRAIS !

-15%

MUNITIONS
OFFRE PREMIER PERMIS

Gamme de Cartouches ALCEDO
(max 150 cartouches - hors pack pigeon)
(hors promotions - offre valable jusqu'au 31/12/2018 et réserve soumise aux lois, par permis)

-15%

CHAUSSANT & ACCESSOIRES
OFFRE PREMIER PERMIS

Bottes, chaussures, chaussettes
 chaussons, guêtres, accessoires
(hors promotions - offre valable jusqu'au 31/12/2018 et réserve soumise aux lois, par permis)

-20%

VÊTEMENTS
OFFRE PREMIER PERMIS

Pantalons, cuissards, vestes
 gilets, casquettes
(hors promotions - offre valable jusqu'au 31/12/2018 et réserve soumise aux lois, par permis)

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE LA SAISON 2021/2022

QUELQUES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2021/2022

1 495 demandeurs de plan de chasse
6 355 chasseurs
822 dossiers définitifs de dégâts.
814 ha détruits en 2020/2021 et 879 724 € d'indemnisations payées aux agriculteurs en 2020/2021.

TABLEAU DES PRÉLÈVEMENTS DE GRAND GIBIER 2021/2022 (HORS PARC)

Espèces	Attributions	Réalisations
Cerf CEM 2	59	43
Cerf CEM 1	217	147
Cerf CEM	89	66
Cerf CEI	11	4
Biche	733	453
Faon	413	292
Chevreuil	16 451	13 301
SAI	20 441	15 210

SUIVIS ET COMPTAGES GRAND GIBIER

On ne dénombre pas moins de 68 comptages dont 18 pour le cerf sur 10 zones et 3 pour le sanglier sur 3 zones.

Continuité des suivis d'Indicateurs de Changement Ecologique

Depuis 2016, un mode de suivi, reconnu scientifiquement, des populations de cervidés a été mis en place sur la zone d'Auberive. Ce sont les ICE, 3 familles d'Indicateurs prenant en compte l'abondance des populations, la condition des individus et la pression sur la flore.

- ⊕ Les Indicateurs d'Abondance (comptage) : Indice Nocturne pour le cerf et Indice Kilométrique Voiture pour le chevreuil.
- ⊕ Les Indicateurs de Performance (santé des individus) : Longueur de patte arrière des chevrillards et faons.

- ⊕ Les indicateurs de pression sur la flore (consommation des cervidés) : Indice d'Abrouissement et Indice de Consommation.

L'analyse et le croisement de ces indices permettent de dégager une tendance des populations en relation avec leur milieu afin d'adapter les attributions.

Le GIC d'Auberive s'est ainsi lancé dans cette voie avec de nombreux partenaires en appliquant les différents protocoles.

Pour l'Indice Nocturne :

- ⊕ plus de 250 bénévoles
- ⊕ près de 1 000 heures de bénévolat
- ⊕ et environ 2 100 km parcourus

Depuis 2018, le massif d'Arc en Barrois-Châteauvillain emboîte le pas avec la mise en place de l'Indice Nocturne pour les grands cervidés. 6 circuits ont été créés avec la même rigueur d'échantillonnage et sont prospectés 4 fois durant le mois de mars.



L'objectif principal de la mise en application de ce mode de suivi scientifique est de partager des données qui seront reconnues par les différentes parties et donc de fixer plus facilement des plans de chasse.

Ces suivis peuvent se poursuivre grâce au soutien financier de l'Ecocontribution.

BILAN UNUCR 2021/2022

Catégorie	Réussite	Echec	Contrôle	TOTAL
Cerf	47	43	48	138
Chevreuil	93	70	33	196
Sanglier	217	286	151	654
Autres	4	0	0	4
TOTAL	361	399	232	992

25 conducteurs ont été appelés cette saison. Le nombre de recherches a augmenté passant de 844 l'an passé à 992 cette saison sans atteindre pour autant les chiffres records de 19/20 et 18/19 (1 007 et 1 031).



Suivis sanitaires

La Fédération réalise deux types de suivis sanitaires : les suivis liés au Réseau SAGIR et ceux extérieurs au Réseau.

Pour les premiers, il s'agit d'un partenariat OFB/FDC qui existe depuis les années 50 avec la création du Réseau SAGIR en 1986.

En 2021, 7 cadavres d'animaux ont fait l'objet d'une recherche de la cause de mortalité dans le cadre du Réseau SAGIR. L'année a été marquée par peu d'ana-

lyses pouvant traduire une très bonne santé de la faune sauvage ou un manque de prospection du territoire, dû à la COVID et aux restrictions de sorties.

Dans le deuxième cas, les suivis sanitaires répondent à des besoins ponctuels comme la leptospirose. Dans ce cas, ils s'appuient sur des partenariats associant par exemple le Conseil Départemental et le Laboratoire Vétérinaire Départemental ou encore, pour la leptospirose, l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses.

Dispositifs d'alarme

spécial chasseurs haut-marnais



Doro 450

24,90€ /mois

-15%




PV sécurité

Pour découvrir nos solutions contactez votre conseiller local au

03 25 30 26 26

ou sur notre site internet

pvsecurite.fr

+ 30€ de frais d'installation
* 15% de remise sur l'abonnement

PLANTATION DE HAIES

7 802 m de haies plantées en 2021/2022 dont 5 600 mètres en écocontribution* sur 14 sites : *Biesles, Dommarien, Prez-sous-Lafauche, Magneux, Chararandes-Choignes, Vesvres sous Chalancey, Coupray, Saints-Geosmes, Andelot-Blancheville, Dampierre, Arc-en-Barrois, Ageville, Richebourg et Chaumont.

Pour 2022/2023, 9 861 m de haies dont 8 406 m en écocontribution sur 17 sites sont en cours de réalisation.

En 31 ans, plus de 80 km de haies (soit plus de 160 000 arbres) ont permis d'enrichir le paysage.

LES APPORTS DES HAIES SONT VARIÉS :

- ⊕ Apport de ressources alimentaires tout au long de l'année.
- ⊕ Les 4 strates (herbacée, buissonnante, arborescente et arborescente) offrent un couvert à une grande variété d'animaux.

La haie et sa bande herbeuse sont utilisées par la faune pour la reproduction et l'alimentation.

On retrouve des arbres de haut-jet (chêne, merisier, noyer, etc.), des arbres conduits en cépée (alisier, aulne, charme, érable, prunier, etc.) et des arbustes buissonnants (sureau, cerisier, cornouiller, bourdaine, prunellier, viorne, nerprun, fusain, etc.). Ils sont très utiles pour garnir la base des brise-vents qui n'est plus assurée par les arbres en cépée quand ceux-ci vieillissent.



Les bordures de champs en général et les haies en particulier abritent de nombreuses espèces d'arthropodes prédateurs (carabes, syrphes, coccinelles, araignées) susceptibles d'utiliser comme proies les arthropodes herbivores (puçerons, cochenilles, psylles, acariens) vivants dans les cultures.

Au sein de ces corridors, le cortège des auxiliaires ennemis des ravageurs est varié. On y retrouve les insectes prédateurs spécialistes (coccinelles, syrphes, cécidomyies), les insectes prédateurs généralistes (chrysopes, punaises, carabes, ...), les parasites (champignons, nématodes, bactéries, ...) mais aussi les prédateurs tels que les oiseaux, les mammifères, les myriapodes, les arachnides... Cela permet donc de réguler naturellement les épidémies et invasions de ravageurs et de restructurer la chaîne écologique dans un environnement agricole souvent appauvri en biodiversité.

AMÉNAGEMENTS PETITS GIBIERS

Le projet est basé sur l'amélioration du paysage par l'aménagement agricole.

L'introduction complémentaire d'aménagements dans l'assolement des exploitations agricoles localisées dans le secteur typiquement céréalière doit permettre :

- ⊕ d'identifier les mesures les plus pertinentes pour atteindre l'effet recherché.
- ⊕ de définir les seuils d'intervention nécessaires pour être efficace.

L'opération porte sur une durée de 3 ans afin d'inscrire la modification de l'espace cultivé dans la durée et stimuler aussi la dynamique d'espèces de nos plaines.



Les aménagements reposent sur l'installation de bandes enherbées (largeur 6 à 8 m) en bordure de haie ou d'unité culturale (les bordures de route et de bois étant exclues). L'emblavement s'appuie sur des mélanges pérennes de graminées et de légumineuses. Une seule intervention pour en assurer l'entretien en mars/avril est autorisée.

Le projet est soutenu financièrement par l'écocontribution.

En 2021/2022, ce sont plus de 10 ha qui ont été contractualisés avec 10 agriculteurs sur 8 communes.



LES FORMATIONS

Permis de chasser

En 2022, 150 candidats inscrits dont 37 femmes. Sur 138 candidats qui se sont présentés à l'examen, 109 ont eu leur permis de chasser dont 32 femmes (soit 79 % de réussite).

Sécurité

La Fédération organise 1 session de formation à la sécurité à la chasse chaque année. Ce stage d'une durée d'une journée est constitué de différents modules.

Depuis 2010, ce sont plus de 1 200 chasseurs qui ont été formés.

Depuis 2021, une formation sécurité décennale est dorénavant obligatoire pour chaque chasseur. Elle est complémentaire de la formation sécurité dispensée par la FDC 52.

Chasse à l'arc

En 2022, 15 chasseurs ont suivi cette formation co-organisée par la FDC 52 et l'ASCA.

Hygiène de la Venaison

Depuis 2011, la Fédération organise une formation au contrôle initial de la venaison. Un examen initial de la venaison est obligatoire dans le cas de cession pour la commercialisation ou pour un repas de chasse ou d'association. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire, cette formation est conseillée pour au moins un chasseur par territoire.

Les chasseurs constituent aujourd'hui des sentinelles pour assurer un meilleur suivi de l'état sanitaire de la faune sauvage.

Plus de 700 candidats formés dont 11 en 2022.

Piégeage

La Fédération organise une formation piégeage avec l'Association des Piégeurs et l'OFB.

En 2022, 44 candidats ont été formés.

UN WEEK-END À L'INTERNATIONAL !

C'est après plusieurs années d'absence, dues aux restrictions sanitaires, que le Taisson de la Blaise de Jean Masson et celui du Val de Marne de Sébastien Audinot ont eu l'immense plaisir de retrouver leurs amis anglais, anciens déterreurs bourguignons.

C'est donc durant le week-end du 15 août 2022, toujours le même depuis 10 ans, qu'ils ont pu tous ensemble repartager leur bonheur de pratiquer la vénerie sous terre avec leurs fameux chiens anglais, le patterdale.

Mais ces retrouvailles leur ont permis de partager leur passion dévorante du déterrage avec des personnalités venant de bien plus loin...

En effet, durant ce week-end un peu rallongé, se sont retrouvés pour chasser ensemble un équipage bourguignon de Saône et Loire, un équipage ardennais, un équipage meusien, mais le plus improbable fut deux Allemandes et une Danoise, toutes trois passionnées de chasse aux chiens et surtout de Jack Russel.

Malgré la barrière de la langue, ce fut l'occasion d'échanger en anglais, en allemand, en français voire les trois à la fois, autour de la chasse sous terre et du travail des chiens quelle que soit leur race. Même si ce fut quelques fois difficile de se comprendre, la voix du chien au terrier est universelle ainsi que le maniement de la pelle et de la pioche !

Après trois jours de chasse, quelques mètres en profondeur de fosses creusées et surtout quelques fanfares de trompes de chasse sonnées, il était temps pour chacun et chacune de rentrer dans leurs pays respectifs puisque 19 heures de route attendaient leurs nouvelles amies germaniques.

Une chose est sûre, ils reviendront tous ou presque, l'année prochaine à la même époque, pour chasser comme il se doit le blaireau sous terre.



DEUX ANNÉES D'ABSENCE POUR LE GIC DE L'ETOILE

Conditions sanitaires obligent, les membres du GIC de l'Etoile ne s'étaient pas réunis depuis le 15 juin 2019. Après ces 2 années, un constat affligeant : le noyau dur du GIC de l'Etoile n'est plus ! en témoigne, le taux de participation lors de cette assemblée générale.



Michel Leseurre, Président du GIC de l'Etoile, rappelle que le GIC a été fondé en 1979 par Ange Rotilio et Robert Gauthier. Il précise qu'Ange Rotilio est resté Président de la structure de 1979 à 2000. Le GIC de l'Etoile a été créé pour la réimplantation et la gestion du chevreuil. Sa vocation a changé dans les années 2000 pour s'orienter sur la gestion du sanglier, sans délaissier celles du chevreuil et du cerf. Les membres du bureau en place ne souhaitent plus poursuivre leurs fonctions au sein du GIC. "La main aux jeunes" annonce Michel, Président actuel. Une Assemblée Générale Extraordinaire statuera probablement sur le devenir du GIC. A travers ces quelques phrases, les personnes qui seraient intéressées pour faire perdurer le GIC de l'Etoile peuvent se faire connaître en contactant le secrétaire Emeric Ragot au 06 74 68 02 31 ou Arnaud Marasi, technicien FDC 52 au 06 88 18 72 34.

Cependant les équipes sont toujours là, les actions et missions qui les incombent également. Pour exemple, le dispositif de protection des cultures agricoles reste en place avec les mêmes acteurs.

Michel Leseurre remercie Thomas Corvasce, Président de la FDC 52 ainsi que sa Directrice, Charlette Chandosné pour leurs implications dans les négociations des locations de forêts privées sur la forêt de l'Etoile.

De nombreux sujets ont été abordés : formation décennale sécurité, géochasse, vigifaune, l'UNUCR... Pour clore la séance, comme la coutume le veut, un pot de l'amitié a été offert par le GIC.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GIC SUD HAUT-MARNAIS

L'Assemblée Générale 2022 du GIC Sud Haut-Marnais s'est déroulée vendredi 2 septembre dans la salle de convivialité à Choilley-Dardenay sous la présidence de Bruno Bettini, en présence des présidents de sociétés de chasse et des représentants des chasses particulières, ainsi que de leurs sociétaires.

Lors de cette assemblée générale, le Président Bruno Bettini a présenté le rapport moral et le rapport d'activités. Yoann Dufour, trésorier, a présenté le rapport financier sous forme d'un tableau projeté sur écran ce qui l'a rendu très compréhensible par l'assemblée.

Sébastien Pecher, Technicien à la FDC 52 a exposé ensuite les bilans du plan de chasse lièvre, du programme de réintroduction des perdrix et du piégeage sur le GIC.

En ce qui concerne le lièvre, Sébastien Pecher a fait observer que les indices kilométriques des circuits de comptages étaient globalement en hausse et que le lièvre se portait bien dans le GIC. Cependant le nombre de réalisations par rapport aux bracelets attribués est très faible et ce depuis toujours. Il a alors posé la question : dans le cadre du renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (arrivé à échéance le 24 août 2022 et prolongé de 3 mois par Mme la Préfète) faut-il maintenir le plan de chasse lièvres ?

Concernant la réintroduction des perdrix, 2 570 oiseaux ont été lâchés entre 2017 et 2019 dans la zone céréalière au sud du GIC, avec interdiction de tir sur 10 territoires. La Fédération a participé à concurrence de 12 265 € soit 60% du coût total. L'enquête de présence, réalisée par Didier Breton jusqu'en 2021, n'a pas eu lieu en 2022. Cependant le nombre de compagnies présentes ne cesse de diminuer : en deux ans elles seraient passées de 40 à 9 compagnies. Manifestement ces lâchers massifs qui avaient bien fonctionné les premières années sont mis à mal notamment par la météo de ces derniers printemps.

Sébastien Pecher a rappelé que le piégeage était primordial pour la survie du petit gibier, objectif principal du GIC. Cependant il a constaté que le nombre de communes piégées diminuait chaque année et que le nombre d'ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) prélevées était en diminution. Les déclarations en mairie doivent être faites tous les 3 ans, elles sont un préalable obligatoire à toute pose de piège.



Julie d'Abzac fait le point sur les aménagements du territoire réalisés sur le GIC.

Julie d'Abzac, chargée de mission à la FDC 52, nouvellement arrivée en remplacement de Louis Briat, a ensuite fait le point sur l'aménagement des territoires. Depuis 1995, 33 km de haies ont été plantés sur le territoire du GIC et pour l'ensemble du département, ce sont près de 80 km qui ont été plantés.

Julie d'Abzac a aussi rappelé la réglementation sur l'entretien telle que la date réglementaire de la taille : après le 31 août de chaque année.

Les bandes enherbées sont très utiles pour la nourriture et le refuge du petit gibier. A ce jour, 10,7 ha ont été semés pour un linéaire de 14 km. Les conventions se renouvellent tous les 3 ans.

Claude Berkane, Délégué départemental de l'UNUCR est ensuite intervenu sur la recherche au chien de sang. Au cours de la saison 2021/2022, les conducteurs sont intervenus 992 fois, pour 232 contrôles de tir, 399 recherches en échec et 361 recherches avec réussites. Pour 2022, 3 nouveaux conducteurs ont été confirmés. Ils sont désormais 24 au total sur le département.

Philippe Massotte représentant l'Association Départementale des Piégeurs du 52 a rappelé les règles du piégeage et insisté sur l'importance du recueil des attestations de dommages.

L'Assemblée Générale s'est terminée par le verre de l'amitié, suivi d'un repas fort convivial.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GIC D'AUBERIVE

L'Assemblée Générale du GIC d'Auberive s'est tenue le vendredi 23 septembre 2022 à la salle Ste Anne d'Auberive sous la houlette de son président David Soenen. La FDC 52 était représentée par Sébastien Pecher, technicien et l'ONF par Ugo Levasseur, agent territorial.



Le Président a présenté son rapport d'activité. Il a remarqué que malgré la gratuité des cotisations l'année dernière et de la programmation d'un buffet en fin de séance, les rangs de l'assemblée étaient clairsemés.

David Soenen a expliqué l'importance du GIC pour les chasseurs du massif, car si le GIC a été créé afin d'augmenter les différentes espèces chassables, le travail est réussi et même trop bien. Aujourd'hui, il y a une surpopulation du grand gibier et le GIC se doit de continuer à travailler et échanger avec ses partenaires que sont la FDC 52 et l'ONF, afin de trouver un équilibre cynégétique et que la facture soit acceptable pour les chasseurs.

Philippe Carnio, trésorier, a présenté le rapport financier du GIC. Il a exposé sa bonne santé financière. En effet, les différentes subventions perçues ont couvert les frais.

Sébastien Pecher est intervenu ensuite sur différents sujets comme les tableaux de chasse, la hausse des dégâts de gibier, les résultats de comptage, le recueil indispensable des attestations de dommages pour le classement des ESOD, le prochain SDGC, les applications géochasse pour déclarer les prélèvements et Vigifaune pour signaler des observations de la faune sauvage, la formation sécurité décennale, le SIA et un projet départemental de collecte des viscères.

Ugo Levasseur, agent ONF, a exposé quelques règles pour les forêts domaniales et rappelé que les constats de tir se faisaient tous les lundis matin de 8 h à 9 h à l'Unité Territoriale d'Auberive

L'Assemblée Générale s'est terminée par un buffet campagnard convivial.

SUCCÈS POUR LE GIC DU MOIRON

La traditionnelle assemblée générale du GIC du Moiron s'est déroulée le vendredi 1er octobre au pavillon de chasse de la Garenne de Luzy sur Marne. Ce fût un carton plein !



Toutes les sociétés adhérentes étaient présentes ainsi que d'autres instances ; Raphaël Pinto Da Fonseca représentait l'ONF, Arnaud Marasi la FDC 52 et Nicolas Braux la FDSEA. Christian Bolmont administrateur de la FDC 52 était absent excusé.

Avant d'ouvrir la séance, le Président Didier Voillemin a demandé une minute de silence en mémoire de François Douillot, vice-président et Pierre Henry membre du GIC.

Le trésorier a dressé le rapport financier qui a été jugé satisfaisant. Puis le rapport moral a été présenté. Les prélèvements de la saison passée sont corrects en cervidés. La réalisation en sanglier relativement faible s'expliquerait par le comportement erratique de l'espèce sur les massifs riverains sans explications majeures.

Les chasseurs du GIC du Moiron doivent rester vigilants car la surface détruite des cultures pour la campagne à venir est en hausse.

Jean-Paul Jobert a reçu les félicitations du monde agricole pour son investissement dans la pose et l'entretien des clôtures sur maïs à Luzy.

Parmi les divers sujets abordés, un point sur les cultures de maïs de la saison à venir a été soulevé par M. Braux. En effet certaines cultures seront implantées sur des communes où les sociétés de chasse n'adhèrent pas au GIC. Didier Voillemin propose que les membres du GIC assurent cette protection et pourquoi pas avec l'aide des non-adhérents.

Arnaud Marasi a rappelé la nécessité de déclarer ses armes sur le SIA (Système d'Information des Armes), la possibilité de s'inscrire à la formation sécurité décennale obligatoire en présentiel à la FDC et deux applications à maîtriser : "Géochasse" pour déclarer les gibiers prélevés et "Vigifaune" pour signaler les observations d'animaux vivants ou morts (collision, noyade, prédation...).

Pour clore cette assemblée, un sympathique "casse-croûte" a été offert par le GIC.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES GARDES-CHASSES PARTICULIERS

Le 2 juillet dernier, sous la présidence de Claude BERKANE, s'est tenue la traditionnelle Assemblée Générale de l'Association des Gardes-Chasses Particuliers de la Haute-Marne.



Un bon nombre d'adhérents de l'association, ainsi que des invités et différents référents étaient présents :

- Pascal Ménétrier, Administrateur à la FDC 52, qui a eu la gentillesse de nous accueillir dans son pavillon de chasse de REYNEL ;
- Arnaud Marasi, technicien à la FDC 52,
- Patrice Brenans, technicien de l'environnement à l'OFB de Chaumont.

L'ordre du jour a débuté par la présentation des bilans administratifs et financiers.

Concernant le nombre d'adhérents, comme chaque année, le constat est amer. On ne peut que déplorer une fuite lente mais inexorable des effectifs malgré de nouvelles adhésions trop sporadiques. Les personnes intéressées par une adhésion peuvent prendre contact avec le secrétaire de l'association, Philippe Boniface. Il vous renseignera au 06 62 73 10 21. Alors, lancez-vous, et surtout, aidez-nous à lutter contre ce déclin !

La journée annuelle de formation des gardes chasses particuliers a été fixée pour le 3 septembre 2022. La thématique sera :

- Comment accéder à l'obligatoire SIA (système d'information des armes)
- Information complète relative au Parc National des Forêts.

L'assemblée s'est terminée dans la convivialité par un buffet froid, préparé par notre ami et cuisinier préféré Marc Dufour, servi par lui-même et aidé de son complice Roger Begue.

En conclusion, restons positifs. C'est le maître-mot de cette AG.

Philippe Boniface
Secrétaire AHMGCP

JOURNÉE ANNUELLE DE FORMATION DES GARDES-CHASSES PARTICULIERS

Sous la houlette du Président Claude Berkane, elle a eu lieu le 3 septembre, au sein d'un pavillon de chasse, situé près de Châteauvillain et aimablement prêté par son propriétaire.



L'Association des Gardes-Chasses Particuliers s'efforce de trouver des thématiques novatrices et originales, en rapport avec l'actualité pour chaque journée de formation. Elle se doit donc de s'attacher les compétences particulières et spécifiques de formateurs professionnels et référents, invités et qui acceptent de donner de leur temps. Il est bon de le souligner et l'Association les en remercie vivement. Si vous êtes intéressés, rejoignez nos rangs au 06 62 73 10 21.

Une vingtaine d'adhérents y participaient ainsi que nos référents et formateurs :

- ⊕ Sébastien Pecher, technicien à la FDC 52, en charge du secteur du Parc National des Forêts ;
- ⊕ Pauline Corpet et Antoine Brosse, agents attachés au dit Parc National et formateurs spécialisés ;
- ⊕ Patrice Brenans, technicien de l'environnement à l'OFB et plus particulièrement chargé de l'information relative au SIA (service d'information - et informatique - des armes) et dont l'inscription individuelle devra obligatoirement être réalisée avant le 30 juin 2023. Ne l'oubliez pas !

La matinée et le début d'après-midi ont été dédiés à ces deux thématiques, c'est dire si le contenu de ces sujets était dense et captivant tant dans les controverses que dans l'information.

Un repas, toujours concocté par notre cuisinier Marc Dufour, aidé dans le service par l'ami Roger Begue (on ne change pas une équipe gagnante), a fait l'unanimité au sein des convives.

Après un retour studieux en salle, une sortie sur le terrain a été organisée par Sébastien Pecher, Pauline Corpet et Antoine Brosse dans le but de nous expliquer (en substance) les techniques inhérentes à l'indice de présence des cervidés et mettre à profit les acquis du matin.

Vers 17 heures, la séance a été levée. Encore une fois, un grand merci à nos amis formateurs sans lesquels cette journée n'aurait pas eu la même saveur.

Philippe Boniface
Secrétaire AHMGCP

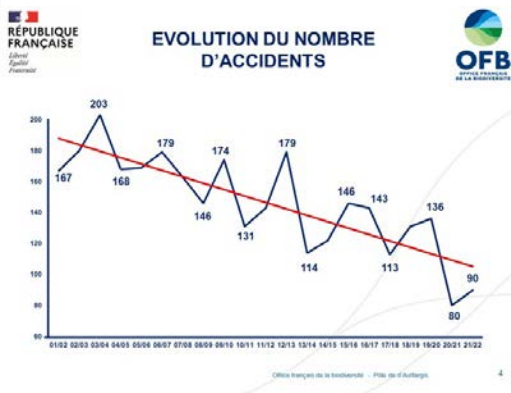
BILAN DES ACCIDENTS-INCIDENTS DE CHASSE 2021-2022

La tendance d'une baisse des accidents observée depuis 20 ans se confirme, malgré une légère hausse par rapport à l'an dernier. Ils sont ainsi depuis deux ans inférieurs à 100. Ces résultats reflètent les efforts menés sur la sécurité et la formation par l'ensemble des acteurs cynégétiques.

Sur la période 2021-2022, l'OFB a recensé 90 accidents de chasse au total (blessures corporelles liées à l'utilisation d'une arme de chasse), dont 8 mortels. Parmi ces derniers, deux ont concerné des victimes non-chasseurs.

Malgré une légère augmentation des accidents cette saison (80 accidents l'an passé), la tendance d'une baisse générale observée depuis 20 ans se confirme et, pour la deuxième année consécutive, le nombre d'accidents de chasse est inférieur à 100.

Ces résultats sont à mettre en lien avec les efforts produits par l'ensemble des acteurs cynégétiques, qu'il s'agisse des formations assurées par le monde fédéral, de l'examen du permis de chasser délivré par l'OFB, de l'ensemble des pratiques que les chasseurs eux-mêmes font évoluer ou encore de l'évolution permanente de la réglementation. Ces efforts seront poursuivis afin de réduire au maximum les accidents liés à cette pratique.



Les accidents comme les incidents recensés confirment qu'ils sont, pour la très large majorité, le résultat de fautes humaines liées au non-respect des règles élémentaires de sécurité.

Ainsi, parmi les principales causes d'accidents recensés, on retrouve, comme les années passées, le manquement aux règles essentielles de sécurité lors de la chasse en battue au grand gibier : non-respect de l'angle de tir (30 degrés), mauvaise manipulation d'armes, tirs en direction des routes, habitations ou chemins de randonnées.

La FDC insiste sur la nécessité de rappeler les bonnes pratiques "sécurité". De nombreux rappels auront encore lieu cette saison sur certains thèmes essentiels :

- ⊗ Matérialisation de l'angle de 30°
- ⊗ Déchargement de l'arme lors de déplacements
- ⊗ Tir fichant
- ⊗ Signalisation chasse en cours et respect des non-chasseurs
- ⊗ Zéro alcool à la chasse

Communiqué de presse OFB

MISSION SÉCURITÉ DU SÉNAT

Suite à une pétition en novembre 2021, le Sénat avait créé une commission de contrôle concernant la sécurité à la chasse. Après de nombreuses auditions, plus de 170 personnes de tout bord (pro chasse, administrations, anti chasse...), le Sénat a formulé 30 propositions d'amélioration.

Pour resituer le contexte national, la chasse représente 4% des accidents de sports. Il y a eu – 46% d'accidents de chasse et – 74% de morts à la chasse en 20 ans. Malgré ce constat, un accident est toujours dramatique et remet en cause toute notre activité. Les actualités, à l'heure où ces lignes sont écrites, le confirment malheureusement. Les pistes du Sénat sont les suivantes (extraits de quelques propositions) :

- ⊕ Promouvoir une culture de la sécurité.
- ⊕ Ne pas interdire les carabines mais actualiser les circulaires interdisant les tirs vers les maisons ou les routes en y incluant les carabines.
- ⊕ Développer les audits de sécurité des territoires de chasse.
- ⊕ Rendre obligatoire la formation d'organisateur de battues.
- ⊕ Développer les formations pour corriger des comportements dangereux.
- ⊕ Soutenir l'action des fédérations en faveur des postes de tir surélevés.
- ⊕ Déclaration préalable obligatoire des battues grand gibier et rendre l'information disponible pour tous.



Comme vous pouvez le voir, certaines de ces actions sont déjà menées par la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne ou font parties de nos futures mesures du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Il faut être pro actif et aller de l'avant. Il vaut mieux mettre en œuvre nous même des mesures que de se les voir imposées au national avec la crainte d'avoir des contraintes bien plus insupportables.

ASSURANCE POUR LES CHASSEURS PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Suite à une forte demande des chasseurs propriétaires forestiers, le Conseil d'Administration de la FNC avait décidé, à travers un groupe de travail composé d'un président de FDC par région, de réfléchir à la mise en place d'une assurance pour répondre à ce besoin bien spécifique.

En effet, tout propriétaire est responsable de son bien et il est donc fortement conseillé de se couvrir par la prise d'une responsabilité civile spécifique pour couvrir les éventuels dommages que celui-ci pourrait induire (blessures, dommages sur automobile par chutes de branches, etc...). De plus, les événements climatiques étant de plus en plus nombreux, la prise d'une assurance dommage (tempête, incendie...) est également attendue par les propriétaires.

Un tarif particulièrement attractif a été négocié : 0.39 €/ha pour la RC, voire de 0.30 €/ha si le propriétaire prend une assurance dommage complémentaire.

Les demandes de souscriptions seront gérées directement par la société de courtage de GRAS SAVOYE ainsi que la mise en relation après de la MISSO en cas de sinistre.

Formulaire disponible sur notre site www.fdc52.fr

GRIPPE AVIAIRE

PASSAGE EN NIVEAU DE RISQUE MODÉRÉ

À la date de rédaction de cet article, la situation vis-à-vis de l'influenza aviaire hautement pathogène est toujours préoccupante en ce début de saison de chasse : plusieurs souches de H5N1 hautement pathogène circulent sur notre territoire. Si certaines ont occasionné des mortalités massives d'oiseaux marins sur nos côtes littorales tout l'été, il est très probable que d'autres souches circulent de façon inapparente dans de nombreuses espèces, y compris de la famille des phasianidés (faisans, cailles, perdrix...) et des anatidés (canards, oies, cygnes...) En effet, les foyers en élevages se sont multipliés ces dernières semaines, en particulier à proximité des zones humides, dans les voies de migration Manche-Atlantique et Meuse-Rhin-Rhône.

En conséquence, le Ministre de l'Agriculture a décidé de passer le territoire métropolitain en risque « modéré ».

Les mesures s'appliquant en niveau de risque modéré sont similaires à celles de la saison passée.

Pour rappel, en niveau de risque modéré, les mesures concernent uniquement les zones à risque particulier (ZRP = zones humides) :

CONCERNANT LA CHASSE AU GIBIER D'EAU

- ⊕ Les détenteurs de catégorie 1 et 2 peuvent transporter jusqu'à 30 appelants « nomades » vers le site de chasse, en respectant les mesures de biosécurité (attention, le détenteur doit pouvoir présenter son récépissé de déclaration avec sa catégorie).
- ⊕ Les détenteurs de catégorie 3 ne peuvent pas transporter leurs appelants « nomades ».
- ⊕ L'utilisation des appelants « résidents » déjà présents sur le site de chasse est autorisée à condition qu'ils n'aient pas de contacts directs avec les appelants « nomades ».

CONCERNANT LA CHASSE DU GIBIER À PLUME

- ⊕ Le transport et le lâcher sont interdits lorsque le gibier est issu d'une ZRP ou est destiné à une ZRP. Des dérogations sont possibles aux mêmes conditions que la saison dernière.

MESURES DE BIOSÉCURITÉ

- ⊕ Les détenteurs d'appelants et d'autres oiseaux captifs doivent appliquer des mesures de biosécurité renforcées ;

Les mesures d'hygiène concernant le transport des appelants entre le site de chasse et un autre lieu de détention :

- ⊕ Le transport doit être réalisé par l'utilisation de caisses réservées à ce seul usage, affectées aux appelants d'un seul et même élevage ;
- ⊕ Le fond des caisses est étanche afin d'empêcher que des fientes s'en échappent ;

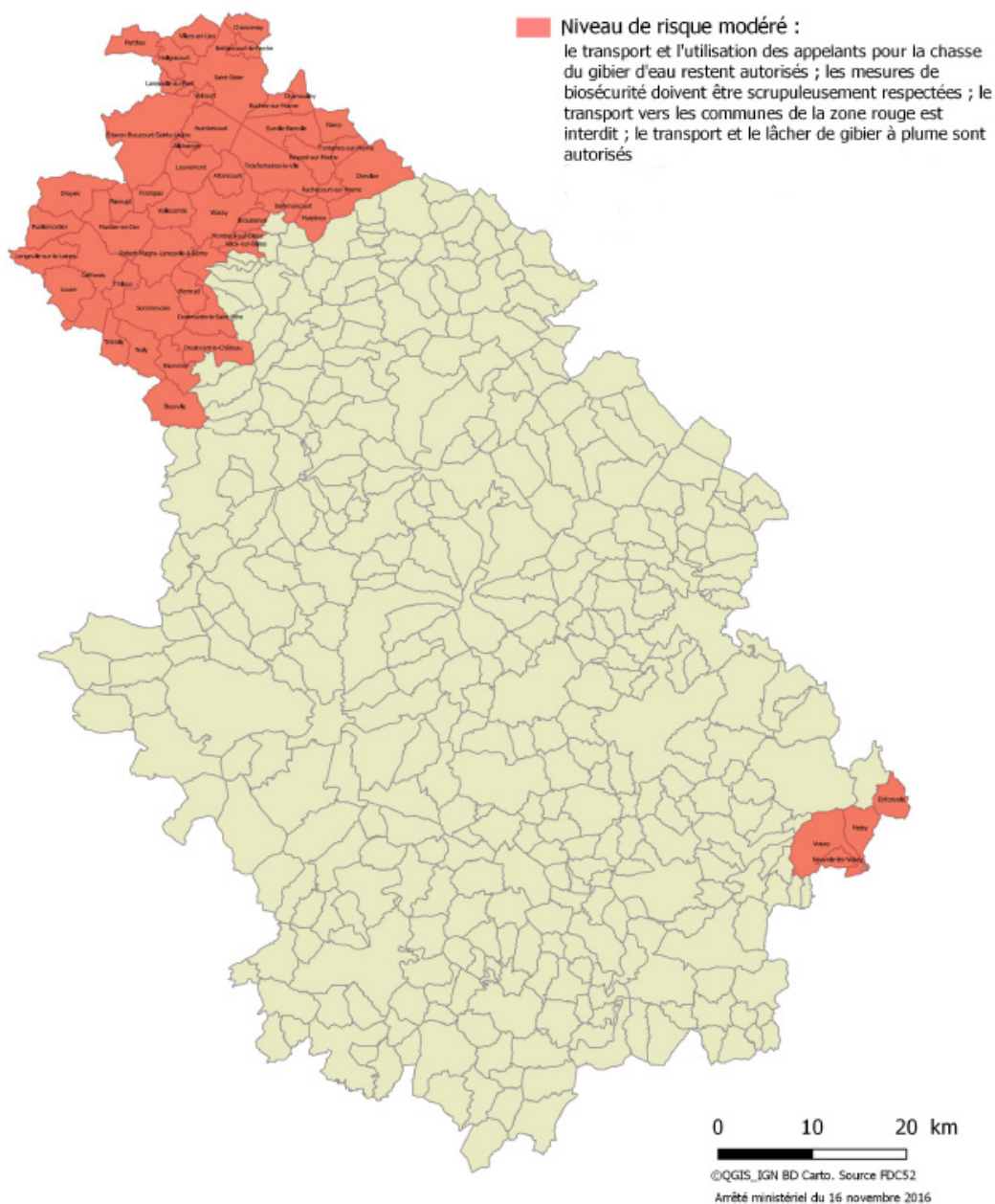
Les mesures d'hygiène au retour du lieu de chasse, concernant le détenteur lui-même, ses vêtements et le matériel sont :

- ⊕ Les détenteurs enlèvent leurs bottes avant de monter dans leur véhicule au retour du lieu de chasse, ils les laissent sur place ou les transportent dans des emballages étanches après les avoir débarrassées de leur boue ;
- ⊕ Au retour à leur domicile :
 - S'ils ont rapporté leurs bottes, ils les lavent soigneusement, les désinfectent (eau de Javel par exemple),
 - Ils se lavent les mains (eau + savon ou lingettes appropriées) ;
 - Les vêtements utilisés et souillés pendant la chasse sont rapportés au domicile en étant emballés dans des sacs qui leur sont exclusivement réservés, avant d'être nettoyés ou réutilisés ;
 - Le matériel de chasse fait l'objet d'un nettoyage soigné.

Ces mesures d'hygiène doivent être appliquées au retour du détenteur à son domicile même s'il ne possède pas d'autres oiseaux car il ne doit pas être vecteur passif du virus et contaminer indirectement des oiseaux détenus en captivité qui ne lui appartiennent pas.

La chasse et le lâcher du petit gibier sont toujours autorisés. Des restrictions peuvent s'appliquer uniquement en cas de détection de l'IAHP.

COMMUNES DE HAUTE-MARNE PRÉSENTANT UN RISQUE MODÉRÉ D'INFECTION PAR UN VIRUS DE GRIPPE AVIAIRE



PREMIER PERMIS, PREMIÈRE CARABINE, PREMIÈRE BALLE, PREMIER BROCARD !

Cet été 2022 n'aura pas la même saveur que les précédents pour Eloïse BON, jeune femme d'Audeloncourt qui rien ne prédisposait à devenir une chasseresse, notamment par ses origines familiales non empreintes de l'activité cynégétique.

A 20 ans, la rencontre d'un compagnon chasseur, Pierre, issu d'une famille baignée par la chasse, et la fibre de la nature en elle, Eloïse se décide à passer le permis de chasser qu'elle réussit brillamment le 31 mai 2022.

C'est dans la commune d'Harréville les Chanteurs, sur la chasse communale, qu'elle va prélever son premier chevreuil le 26 juin dernier. Après l'avoir correctement identifié à 100 pas dans ses jumelles en bordure de forêt, une balle d'épaule de calibre 30/06 va tuer net l'animal et ainsi mettre un terme à une séance d'affût désormais inoubliable pour les deux nemrods dans leur future vie cynégétique.

Félicitations à Eloïse et à son mentor Pierre, pour avoir découvert à travers cet acte de chasse, plus qu'une finalité, surtout une ambiance, au cœur de cette ruralité qui va faire leur quotidien.

Patrick Lhuillier



MISSION SAUVETAGE POUR NOTRE AMI PIERROT

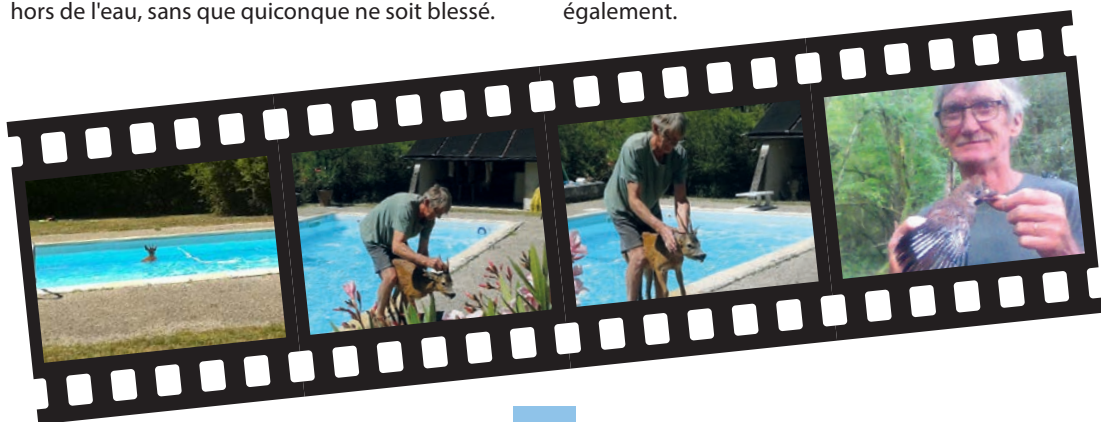
L'été 2022 a connu un été chaud et sec. La faune sauvage a subi de plein fouet les conséquences de cette sécheresse. Ce brocard en est la preuve en images.

Le 11 juillet, il n'a pas hésité à franchir un grillage pour aller boire dans une piscine privée. Dans l'incapacité de sortir de l'eau, il est resté accroché, quelques minutes, à l'échelle de la piscine.

Pierrot, dépêché sur place, muni d'une perche et d'une corde, l'a saisi avec précaution pour le hisser hors de l'eau, sans que quiconque ne soit blessé.

Ce jeune brocard au trophée atypique est reparti, dans la forêt voisine, un peu stressé mais vigoureux, sans prendre le temps de remercier son ami Pierrot...

La semaine suivante, Pierrot a repêché cette fois-ci, au même endroit, un geai des chênes qu'il a sauvé également.



OUVERTURE INOUBLIABLE POUR LOÏS

En ce samedi d'ouverture pour la chasse en battue de la société de chasse "Les Amis de Daniel" en forêt domaniale d'Ageville, l'équipe de chasse dirigée par Floriane Hadet accueillait un nouveau jeune chasseur, Loïs Bernard, chasseur accompagné parrainé par son grand-père Rémy Thouvenin.

Après une matinée riche en chevreuils dont 1 loupé pour notre jeune nemrod, l'après-midi allait se montrer plus "émotionnel".

Postés au retour de traque, quelques sangliers ont été soulevés en fin de battue par des traqueurs motivés mais fatigués par la chaleur et les ronces !

Quelques minutes passent, pas d'aboiements de chiens, une branche casse. Loïs interpelle son grand-père qui n'a rien entendu, puis un sanglier se présente, un jeune ragot que Loïs tire à deux reprises. L'animal s'en va, semblant être touché.

Seuls en fin de ligne avant la plaine, pas de postés voisins, Loïs et Rémy se rendent à l'Anschluss :

- 👉 Du sang !
- 👉 Le grand-père calme son petit-fils devant l'excitation. Il est touché, on ira voir après la fin de traque.

Les 3 coups de trompe annoncés, avec quelques traqueurs, la piste de l'animal est suivie sur 50 mètres avant de retrouver le sanglier mort, une balle en plein cœur. C'est un joli mâle qui accuse le poids de 65 kg à la balance. Remise de la brisée, baptême de la St Hubert et les honneurs de toute l'équipe, autant de souvenirs qui resteront gravés dans la mémoire de notre jeune chasseur, ému et fier autant que son grand-père.



Loïs et son grand-père posent fièrement devant le sanglier.

**Armurerie
CHASSETIR 52**

Partenaire de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne

35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier

Tél. 03 25 56 58 23 - chassetir@orange.fr

ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%

Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.

QUI SE CACHE SUR CE CLICHÉ ?

La plupart des chasseurs ont un œil aiguisé. Bien souvent, nous passons à portée d'espèces animales et végétales sauvages différentes. Le mimétisme chez cet insecte est admirable.

Pour vous aider dans votre recherche, voici ses surnoms : tigre de l'herbe, cheval du diable ou encore prie-Dieu. Bonne chasse !

Réponse dans le prochain numéro



Où suis-je ?

RATONS LAVEURS EN HAUTE-MARNE : NOUVEAUX SIGNALEMENTS

Le raton laveur est une espèce exotique invasive qui fait partie du groupe I, c'est-à-dire qu'on peut le détruire à tir sur autorisation préfectorale. Il reste néanmoins chassable pendant la période de chasse.

Le raton laveur a été importé pendant la seconde guerre mondiale par les armées américaine et canadienne. Cet animal est un spécialiste de l'invasion car on le trouve dans beaucoup de départements. Adapté à notre pays, il y vit et s'y reproduit. Opportuniste, il est omnivore. Son régime alimentaire est proche de celui du renard.

Plusieurs signalements ont été faits ces dernières années en Haute-Marne. La preuve en photo de la présence d'une cellule familiale complète qui nous a été divulguée par Pascal Bernand. Pascal nous a signalé au printemps la présence d'un raton laveur sous un point d'agrainage en forêt communale d'Andelot-Blancheville, puis deux animaux différents quelques jours plus tard. Pour terminer, ce sont trois animaux qui ont été photographiés le 15 septembre dernier consommant le maïs sous l'agrainoir.

Nous remercions Pascal Bernand, Président de la sté de chasse du Fort Bévaux, de nous avoir informé de la présence de ces ratons laveurs.



L'UNUCR RESTE AVEC LE MÊME EFFECTIF

Cette année encore, l'UNUCR 52 (Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge) sous l'effigie de son Délégué Claude Berkane a retrouvé 3 nouveaux conducteurs et aidé à éduquer leurs chiots à la recherche au sang. Ils ont tous participé à des entrainements individuels et collectifs et ont réussi l'épreuve d'entrée au sein de cette association en juin et août 2022.

Ange Piguet demeurant à Flammerécourt, a présenté sa petite chienne S'Rose Rouge de Bavière à l'épreuve de Châteauvillain le 11 juin.

Le 20 août à Francheville (21), ont participé à l'épreuve :

- ⊕ Samuel Brizion, habitant Darmannes, avec Shablis, sa chienne labrador de 1 an.
- ⊕ Damien Didon, demeurant à Arc-en-Barrois, avec Saco, Rouge de Bavière âgé d'1 an également.



Damien Didon, Ange Piguet et Samuel Brizion, nouveaux conducteurs UNUCR 52

Ce sont de jeunes chiots qui ont du potentiel et de nouveaux partenaires pour les recherches de gibiers blessés.

Malgré le fait de retrouver, former, amener aux épreuves de nouveaux binômes (maître/chien), l'UNUCR 52 reste depuis quelques années autour

de 23 conducteurs agréés pour vous accompagner dans vos recherches pendant les saisons de chasse.

SARL BRESSON Éric



CROQUETTES GAMME « CLASSIC CROC »

Sac de 18 kg proposé au prix de 29.20 € le sac, 27.20 € le sac à partir de 4 sacs

CROQUETTES GAMME « EQUILIBRE PROFESSIONNEL »

Sac de 20 kg proposé au prix de 33.30 € le sac, 31.30 € le sac à partir de 4 sacs

Service commande pour la Haute-Marne :
06.47.47.04.09 ou 03.84.67.44.44

**Gérer et Entretien
votre territoire
toute l'année !**



Livraison à domicile comprise

LISTE DES CONDUCTEURS AGRÉÉS UNUCR 2022/2023

Nom Prénom	Adresse	N° de Téléphone
BERKANE Claude Délégué départemental	52120 RICHEBOURG	06 84 84 80 16
BASTOS Clément	LES RICEYS (10)	06 25 78 13 82
BELLOT Patrick et Emmanuelle	NOGENT	06 49 49 55 05
BOLMONT Christophe	ARC EN BARROIS	06 89 72 19 51
BRIZION Samuel	DARMANNES	06 87 28 87 87
CARNET Dominique	MARANVILLE	06 38 35 02 26
CARNET Quentin	MARANVILLE	06 10 47 60 97
CAVALERA Bruno	ROCHES BETTAINCOURT	06 65 48 09 39
DIDON Damien	ARC-EN-BARROIS	06 32 62 15 44
FREROT Jean-Pierre	AMBONVILLE	06 77 52 65 41 - 06 64 69 56 46
GERARD Amandine	LONGPRÉ (10)	06 15 33 42 19
LASALLE Pascal	VOILLECOMTE	06 36 89 40 01
MORAIN Gérard	TORCENAY	06 30 76 29 05
MORAIN Jérôme	TORCENAY	06 85 68 86 84
MUSSY Sylvain	CHAUMONT	06 85 43 90 59
PARISOT Olivier	WASSY	06 14 11 35 48
PECHIODAT Michel	BUGNIERES	06 76 20 69 46
PIGUET Ange	FLAMMERCOURT	06 86 96 17 59
RENAUDIN Jean-Marie	ARC EN BARROIS	03 25 02 53 57 - 06 85 78 32 25
RENAUDIN Jean-Philippe	ARC EN BARROIS	06 47 30 98 61
RENAUDIN Noël	ARC EN BARROIS	06 25 35 76 89
SIROT Thomas	La forge GEVEROLLES (21)	06 87 78 61 03
THUON William	SAULXURES LES BUGNEVILLE (88)	06 81 16 22 20

ALERTE AUX FRELONS ASIATIQUES

Depuis quelques années, le frelon asiatique a colonisé notre région. Si vous apercevez un nid dans un arbre ou une haie, contacter M. François Chabeuf, du GDAHM, Groupement Développement de l'Apiculture Haut-Marnaise. Laissez-lui un message au 06 88 79 11 29 avec vos coordonnées et le lieu où est situé ce nid. Ne le détruisez pas vous-même car ces frelons sont très agressifs. L'intervention du GDAHM est gratuite. Le nid sera détruit. Merci pour votre aide.



FRUSTRANTE...

MAIS QUI FINIT BIEN

C'est par un dimanche ensoleillé que je suis sollicitée pour la recherche d'un sanglier d'une cinquantaine de kilos. Je pose les questions d'usage : indices observés, droit de suite, ...

J'arrive sur place, je me prépare avec enthousiasme, car mon compagnon à quatre pattes me fait ressentir son impatience pour aller travailler, puis c'est son tour : gilet, longe, etc....

Avec le tireur, nous nous rendons à l'Anschuss (lieu où l'animal a réagi au tir), le sanglier a laissé de beaux indices de sa blessure.

Prince prend tout de suite la voie, il est très concentré, sûr de lui, tire sur la longe. L'animal suit la compagnie avec laquelle il est arrivé. Nous arrivons sur une route, nous voyons les traces de terre donc nous suivons.

Prince, appliqué, est sur la bonne voie, il nous le montre à plusieurs reprises car l'animal nous le confirme en nous laissant toujours des indices..... ainsi, nous continuons avec beaucoup d'espérance de retrouver cette bête souffrante.

Tout d'un coup j'entends :

⊕ Amandine, on arrête !!!

⊕ Quoi ????

⊕ L'adjudicataire du lot où l'on est m'informe par téléphone qu'ils viennent de retrouver la bête.

Ah mince ! déception car Prince faisait un super travail et j'avais grand espoir de le retrouver mais en même temps contente car l'animal ne souffrait plus. Pour moi, un gros sentiment de frustration vis-à-vis de Prince, car lui n'a pas compris pourquoi nous arrêtons alors qu'il était tout imprégné de l'odeur du fuyard et faisait un superbe travail. De plus, il restait environ 500 mètres pour le retrouver.



Recherche qui se termine parfois de cette façon, c'est pourquoi la bonne entente entre voisins de chasse est importante ainsi ils peuvent, lorsqu'ils savent qu'il y a recherche, nous donner les informations pouvant nous aider.

Amandine Gérard
Conducteur Agréé
10140 LONGPRE
Tél. 06 15 33 42 19

La recherche c'est pas comme les antibio.. C'est systématique



**LES DERNIÈRE ACTUS
DE VOTRE FDC SONT SUR FACEBOOK**

Rejoignez-nous!

WWW.FACEBOOK.COM/FDCHAUTEMARNE

FAISAN DE NOËL & LEGUMES RÔTIS, SAUCE AU POIVRE

Ingédients 4 pers

- ⊕ 1 gros faisan
- ⊕ 400 g de petites pommes de terre
- ⊕ ½ brocoli
- ⊕ 5 carottes
- ⊕ 250 g de cèpes
- ⊕ Huile de tournesol
- ⊕ Thym
- ⊕ Paprika
- ⊕ Sel & poivre

Pour la sauce suprême au poivre

- ⊕ 40 g de beurre
- ⊕ 40 g de farine
- ⊕ 50 cl de bouillon de volaille chaud
- ⊕ 1 c. à c. de grains de poivre concassés
- ⊕ 50 g de crème fraîche
- ⊕ Sel

INSTRUCTIONS

Préchauffez le four à 230°C.

Coupez le brocoli en fleurettes, les carottes en bâtonnets, les pommes de terre en deux et les cèpes en quatre. Disposez l'ensemble des légumes dans un plat adapté au four, ajoutez 2 c. à s. d'huile, du thym et du paprika à préférence et assaisonnez de sel et de poivre. Assaisonnez le faisan de sel et de poivre et déposez-le dans un second plat.

Enfournez le plat de légumes au four. Après 10 minutes de cuisson, enfournez également le faisan. Laissez cuire l'ensemble pendant 35 minutes en mode chaleur statique.

Pendant ce temps, préparez la sauce suprême au poivre. Dans une petite casserole à feu moyen, faites fondre le beurre puis incorporez-y la farine pour faire un roux. Ajoutez le bouillon de volaille chaud, les grains de poivre concassés, et mélangez sur le feu en remuant sans cesse. Ajoutez la crème et prolongez la cuisson pendant une dizaine de minutes en mélangeant sans arrêt. La sauce doit napper la cuillère. Ajustez l'assaisonnement si nécessaire et passez au chinois. Réservez



au chaud au bain marie jusqu'à utilisation de la sauce.

A la sortie du four, rassemblez dans un même plat le faisan et les légumes rôtis. Versez la sauce au poivre dans une saucière. A table !

Recette de Massiel Habchi
pour Je cuisine du gibier

DATES À RETENIR

5 au 14 décembre : CLC sanglier

26 décembre : ouverture des bureaux de la FDC de 13h30 à 17h00

2 janvier 2023 : ouverture des bureaux de la FDC de 13h30 à 17h00

9 janvier 2023 : ouverture au public du site pour s'inscrire en ligne à l'examen du permis de chasser

Du 24 au 27 mars 2023 : salon de la Chasse et de la Faune Sauvage au Parc des Expositions de Mantes la Jolie

13 et 14 mai 2023 : 21ème édition de Nature et Vènerie en Fête au Grand Parquet de Fontainebleau.

20 et 21 mai 2023 : Expo des Trophées de la FDC 52 au Château de Joinville

Du 16 au 18 juin 2023 : Game Fair au Parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron.

REPRISES DE CHEVREUILS

Afin de récolter des données biométriques et suivre la population de chevreuils, l'OFB recherche des bénévoles pour participer à la capture hivernale des chevreuils sur le territoire d'étude et d'expérimentation de Trois-Fontaines-l'Abbaye (51).

Jeudi 19 janvier, Vendredi 27 janvier, Samedi 28 janvier, Jeudi 2 février, jeudi 9 février, Vendredi 17 février et Samedi 18 février.

Plus d'infos sur notre site, www.fdc52.fr.

CALENDRIER DES REPRISES DE CHEVREUILS 2022-2023

Jeudi 8 décembre 2022, Jeudi 15 décembre, vendredi 6 janvier 2023, Samedi 7 janvier, Jeudi 12 janvier,

Si vous êtes intéressés, contacter Stéphane Chabot au 03 26 73 07 88.

Pour vous inscrire, stephane.chabot@ofb.gouv.fr



BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom	
Prénom	
Adresse	
Ci-joint un règlement de 4 € par <input type="checkbox"/> chèque postal <input type="checkbox"/> chèque bancaire	
A	Le

Fédération des Chasseurs
de la Haute-Marne
16, rue des frères Parisot BP 40137
52004 Chaumont Cedex

Signature,



MIRADOR ELMAR

Kit en métal brut à boulonner - Dimensions plancher 1m00x1m00
Barre de renfort pour plancher
Barres pour siège coulissant - Montage facile

TARIFS : Hauteur 1m00 139,00 TTC
Hauteur 1m30 159,00 TTC
Hauteur 1m60 179,00 TTC

Remise de 5% sur présentation du permis de chasser validé à la FDC 52

Mirador hauteur 1m00 exposé à la FDC 52

Contacts : 06 70 64 67 06 ou 06 07 02 78 92

Mail : sas.fmssc@outlook.com



Brevet Français N°1455367/FR3022108
Produit 100% Français
Solidité certifiée Bureau Veritas
N° Siret82919726800016
TVA INTRA FR44829197268



DECATHLON

SAINT-DIZIER



PROFITEZ D'UNE REMISE DE 20% SUR UN ARTICLE AU CHOIX *
DE LA MARQUE SOLOGNAC
OFFRE VALABLE SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON
*** HORS SOLDES ET PROMOTIONS**
*** HORS JOURNÉES DE LA CHASSE (1^{ER}, 2 ET 3 SEPTEMBRE 2022)**

DECATHLON SAINT-DIZIER - ZAC CHÊNE SAINT-AMAND
RUE DES MEROVINGIENS - 52100 SAINT-DIZIER
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h

COBEVIM

Votre PARTENAIRE CHASSE en HAUTE-MARNE



CROQUETTES*

CRUD / GOUDRON

ATTRACTANT



*Tarifs par palette garantis jusqu'au 31/12/2022

Magasin
RN19 - 52800 FOULAIN
03 25 31 13 64
contact@cobevim.com
@ Vente en ligne
www.cobevim-boutique.fr

**des PRIX, du CHOIX,
des CONSEILS !**

Nous vous proposons également : SEL - AGRAINOIR - PIEGES - CHENIL - GRILLAGE
EQUIPEMENTS CLÔTURE - PORTE-GIBIER - CHAISE DE TIR - PRODUITS D'HYGIENE ...